



[Offrez des M&M's personnalisés pour lui montrer votre amour](#)

Cumul emploi – retraite : les conditions

J'aime 18

Tweet 1

Le cumul restreint

Si les deux conditions ci-dessus ne sont pas remplies, les restrictions sont maintenues pour le cumul emploi-retraite.

Pour les pensionnés du régime général, le cumul emploi-retraite ne doit pas dépasser :

- soit 160% du [smic](#)
- soit la moyenne mensuelle des trois derniers salaires d'activité perçus par l'intéressé avant son départ en retraite.

En clair, le "jeune" retraité ne doit pas gagner plus qu'avant son départ en retraite. Sauf s'il gagnait moins que 160% du smic.

En outre, un délai de carence est exigé dans certains cas : le retraité ne peut pas reprendre une activité chez le même employeur moins de six mois après avoir perçu sa première pension.

Pour les non salariés, les revenus procurés par l'activité professionnelle ne doivent pas dépasser :

- la moitié du plafond de la sécurité sociale pour les artisans et commerçants,
- le plafond de la sécurité sociale pour les professions libérales.

Les retraites complémentaires

Le cumul emploi-retraite est également possible sous les mêmes conditions pour les retraites complémentaires des régimes Arrco et Agirc.

L'ancienne réglementation est maintenue quand l'intéressé :

- a moins de 62 ans
- est âgé de 62 à 67 ans mais ne peut bénéficier d'une retraite à taux plein

Dans ce cas, le cumul n'est autorisé que si le total des retraites et du salaire de reprise d'activité est inférieur à l'un des plafonds suivants :

- 160% du smic
- dernier salaire d'activité
- salaire moyen des dix dernières activités pour lesquelles l'intéressé a cotisé aux régimes complémentaires

Voir aussi

- [Quel âge de départ à la retraite](#)
- [Le calcul de la retraite](#)
- [Retraite des salariés : minimum et maximum](#)
- [Retraite complémentaire : les régimes Arrco et Agirc](#)

Réalisé en collaboration avec des professionnels du droit et de la finance,

sous la direction d'**Eric Roig**, diplômé
d'HEC

Dernière modification le lundi 14 mars 2011 à 18:39:19 par ericRg

J'aime 18

Tweet 1

[Simulation Photovoltaïque](#)

Essayez notre Simulateur en ligne
C'est Gratuit et Sans Engagement !

Photovoltaïque-Solutions.com

[avocat en ligne](#)

votre avocat au telephone conseil,
Aide juridique ,avocat gratuit

www.avocatauttelephone.com

[Préparez Votre Retraite](#)

Augmentez Votre Retraite avec Corem
Adhérez En Ligne Simplement!

www.Corem-Direct.com/Retraite

Annonces Google

[720 € d'impôt en moins](#)

Une loi permet aux contribuables de
demander cette remise. Laquelle ?

www.lemmerdeur175.fr

[Propriétaire à 200€/mois](#)

Grâce aux lois de défiscalisation.
Infos, conseils, simulations.

www.guide-de-la-defiscalisation.fr

[Mutuelle 50 ans et plus](#)

Smatis séniors : Fan de tranquillité
sans compromis sur la qualité !

Smatis.fr/Mutuelle_50ans+

Annonces Google

[Plus](#)

[Les démissions qui donnent droit au chômage](#)

[La mise à la retraite](#)